

# Les carnets FATOM

**TRADITIONS, COUTUMES,  
DROITS EN CÔTE D'IVOIRE**



**Déjà parus dans la collection Guide :**

**Le Fatom ABIDJAN** (Éditions SÉPIA, 2010).

**Le Fatom COTONOU, Porto-Novo, Ouidah, Ganvié,**  
(Éditions SÉPIA, 2011).

**Le Fatom OUAGADOUGOU, Bobo Dioulasso, Banfora** (Éditions SÉPIA, 2013).

**Le Fatom ABIDJAN, Bouaké, Yamoussoukro, Daloa, San Pédro** (Éditions SÉPIA, 2014).

**Déjà parus dans la collection des Carnets  
« culture et tradition » :**

**Bénin Le Guèlèdè, le Vodoun suivi de Les femmes dans la santé, l'économie et la culture**  
(Éditions SÉPIA, 2011).

**La Royauté en Côte d'Ivoire suivi de Les petits métiers féminins à Abidjan,**  
(Éditions SÉPIA, 2013).

**Histoire des capitales ivoiriennes d'hier à aujourd'hui** (Éditions SÉPIA, 2014).



## TRADITIONS, COUTUMES, DROITS EN CÔTE D'IVOIRE



Masque yohouré.

Masque zaouli gourou.

Vase funéraire akyé.

Statuette calao sénoufo.

Masque cimier djimini.

Statuette calao sénoufo, oiseau symbolique, protecteur et emblème des Sénoufo, il est le gardien de la forêt sacrée.

### Collection **Les carnets FATOM**

Directeur de la rédaction : **Ramzi Omaïs**

Conception et directeur exécutif : **Philippe Delanne**

Conception artistique et pré-maquette : **Arsène Amon**

Photographies et sources : **Fondation Atef Omaïs**

Illustrations : **Zeina Mroueh**

Auteurs : **Philippe Delanne, Siméon K. Kouakou, Françoise Kaudjhis Offoumou**

Site web : [www.fatom.org](http://www.fatom.org) - [www.aniama.net](http://www.aniama.net) - [www.akwaba.fatom.org](http://www.akwaba.fatom.org)

E-mail : [amon@fatom.org](mailto:amon@fatom.org) - [banga@fatom.org](mailto:banga@fatom.org)



Avec la collaboration de M. Maurice Bandaman, ministre de la Culture et de la Francophonie et son Cabinet, de M. Henri N'Koumo, du ministère du Tourisme, de M. Hervé Banga, et de M. Yannic N'Cho.

© Fondation Atef Omaïs/NSIA, 2017.  
ISBN 979-10-334-0126-1



## Traditions, coutumes, droits en Côte d'Ivoire



« Le monde est une addition,  
une multiplication, et non une  
soustraction ou une division »

(Alain Mabanckou, *Première leçon au  
collège de France*, 29 mars 2016).

## Introduction

Le patrimoine humain et culturel de la Côte d'Ivoire est riche et varié. Cette diversité, le pays la doit aux groupes ethnolinguistiques qui le peuplent. Plus que d'autres pays d'Afrique, la Côte d'Ivoire se singularise par son morcellement ethnique (environ 60 ethnies), linguistique, géographique et religieux, d'où la tendance à s'y référer comme à une entité plurielle. Dans l'analyse, nous verrons que cette pluralité dégage une profonde unité culturelle.

D'une manière générale, il est admis, avec plus ou moins de nuance, que l'appartenance à une communauté ethnique prend une part importante dans la construction de l'identité d'un sujet et a, de ce fait, une importance certaine dans le développement de sa future personnalité. Ce rattachement à une communauté renvoie fondamentalement à la notion de réalité ethnique qui est la conscience que des personnes ont d'appartenir à un groupe donné, qu'elles manifestent par la soumission à certaines règles propres à ce groupe (Ezembé, 2003, p. 405). Il s'agit d'un attachement qui fonde l'identité ethnique du sujet, révélant l'existence de repère spatial et la facilité de s'approprier une terre, un village, une région, un pays, une langue, une religion, des croyances communes que se partage une communauté donnée (Mbassa, 2013).

Chez l'Ivoirien, comme ailleurs en Afrique, cette identité ethnique rend inmanquablement compte du fameux « **chez nous** ». Il l'identifie à certains repères et indique, dans son inconscient, la société d'origine comme espace fondateur de ses pratiques culturelles et sociales devenant, par la même occasion, une sorte de mythe des origines, au centre de la mémoire et de l'identité collective (Laala, 2003).

Cet espace fondateur dans le mythe et la réalité avait pour ambition, sous une autorité, de consolider et de pérenniser le devenir de la communauté et ce, en rapport direct avec la terre, et où le temps n'est pas une valeur marchande, mais prédéterminé en relation avec le rythme des saisons, des jours, des astres et de l'univers. Ce devenir qui se planifie toujours difficilement (malgré la force incontestable de l'art divinatoire



*Cette diversité, la Côte d'Ivoire la doit à la multiplicité des peuples qui cohabitent sur son sol...*



et aussi, il faut l'admettre, des méthodes et techniques de statistique), offre de moins en moins de garanties de stabilité et de cohésion, principalement en raison de cette situation d'hétéroculture que vivent les sociétés traditionnelles dans leur ensemble. En effet, à leur culture traditionnelle se superpose quotidiennement un système (politique, administratif, culturel, économique, social, linguistique, etc.) importé et imposé, et qu'il a fallu intégrer, bon gré mal gré, au moment des indépendances, à cette culture première pour avoir accès au jeu international. Les crises engendrées provoquent des distorsions qui s'aggravent au fur et à mesure, car il s'agit pour ces sociétés de mettre les bouchées doubles, ce qui inverse les lois du développement naturel : la consommation précède la production, le tertiaire précède le secondaire, puis ce dernier le primaire et enfin, l'État précède la Nation.

Dans un monde où l'interconnectivité est devenue la norme, que reste-t-il de cette identité collective ? Comment expliquer la persistance de zones de non-droit, des interdits meurtriers qui chaque jour révèlent une barbarie latente, une sauvagerie de la nuit des temps que ni les droits ni la raison ne peuvent endiguer ?

Ces **violences**, faites à l'enfant, à la femme, à la jeunesse, aux personnes âgées (étonnement pour ces dernières laissées-pour-compte socioéconomiques vivant de charité surtout à

l'automne de leur vie et premières accusées de sorcellerie), à l'humanité tout court, traversent toutes les cultures, les religions et les nations. Les questions d'égalité, de droit à la dignité, de non-discrimination soulèvent toujours et encore de houleux débats dans différentes sociétés sans pour autant que de véritables solutions pérennes soient trouvées afin d'asseoir cette dignité.

Les conflits et guerres qui, il est vrai, sont en régression, et les atrocités qu'ils engendrent, nous sont révélés au **quotidien** du fait de notre connectivité sans limites aux réseaux sociaux. Ce besoin, que disons-nous, cette drogue à cette actualité morbide alimente nos pulsions que cultivent l'incertitude des lendemains et nos peurs face : au chômage, à l'éclatement des religions, des familles, à la précarité, à la mal gouvernance... Elles traduisent bien cette part obscure et irréaliste d'un monde en constante mutation et, très bientôt, les changements climatique et démographique entraîneront des bouleversements et des clivages encore plus grands du fait des migrations qu'ils provoqueront. Une des premières conséquences est bien sûr le repli communautaire et nationaliste d'où le recours à ce populisme qui attise l'extrémisme. Ce que l'on observe aussi dans les pays où la « **démocratie** », les libertés, l'égalité et la fraternité sont souvent citées en référence (le Brexit en est la traduction flagrante). Cependant, comme le disait Galilée après sa condamnation lors de son procès sur la rotation de la terre, « Et pourtant, elle tourne ! »<sup>1</sup>, et de tout cela, on s'accommode.

La fin de la seconde guerre mondiale a conduit à de nouvelles initiatives dont l'objectif commun était d'introduire le concept d'égalité tant au niveau du droit international que du droit interne. Ainsi, la charte des Nations Unies s'engage à favoriser le respect universel des Droits de l'homme et des libertés fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Une panoplie d'instruments, avec pour pierre angulaire la **Déclaration universelle des Droits de l'homme** qui vient renforcer le dispositif. En ont donc découlé de nombreuses Conventions spécialisées, et des Déclarations, sans oublier des Pactes internationaux, et toutes les

<sup>1</sup> <http://www.astrosurf.com/luxorion/astro-histoire-procesgalilee.html>



conférences internationales organisées par le système des Nations unies au cours des années 1990 qui ont inspiré : des politiques, stratégies, programmes et plans d'actions aux niveaux régional, national et global.

Au cours de cette étude, il s'agit aussi de comprendre pourquoi, au moment où les documents juridiques appelant au respect foisonnent, et que plusieurs organisations travaillent d'arrache-pied pour l'avènement de ces droits et la création des comités d'observateurs, de nombreuses discriminations perdurent et restent tolérées vis-à-vis de ces femmes, enfants, populations vulnérables, partout dans le monde et pour ce qui nous intéresse, en Côte d'Ivoire.

Que devons-nous penser du fait que la plupart de ces pays prévoient dans leur Constitution la protection des libertés et des droits fondamentaux et garantissent l'égalité entre tous les citoyens ? ***De prime abord, il convient de ne pas minimiser les efforts déjà entrepris dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de ces populations. Non plus, de représenter les femmes, principalement, en tant qu'éternelles et seules victimes des traditions ou pratiques sociales discriminantes ou du système patriarcal.***

La pauvreté, l'analphabétisme, la répartition inégale des richesses voire la simple différence, ont un spectre négatif qui s'étend et prend de l'ampleur. Les ondes de choc que révèlent les visions et les vécus de mondes multiples et différents sont la source de réponses, revendications, résistances voire de terrorisme où ce dernier n'est plus identitaire, mais psychotique-crapulo-messianique et pour qui il importe peu de mourir/détruire/contraindre ou de faire mourir comme le disait Camus (*Lettre à*

*un militant algérien, 1955*) : « [...] le sang, s'il fait parfois avancer l'histoire, la fait avancer vers plus de barbarie et de misère encore. » L'expérience nous montre bien au contraire, comme toute croisade « Rouge de sang est toute guerre, aucune n'est sainte » (Max Gallo, 2015, p. 198).

La violence reste l'un de ces mots qui résonnent puissamment sur le plan idéologique, un mot dont la signification est en mutation constante et qui englobe un large éventail de problèmes qu'il faut replacer dans leur contexte afin de mieux en comprendre les détours. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la violence comme « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès » (OMS, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, 2002).

Les pratiques sociales qui véhiculent cette violence sont souvent liées à la combinaison de plusieurs facteurs intercorrélés, qui amènent à une déviance des comportements sinon une défiance non maîtrisée pour les règles. Ce sont : la pauvreté, les conflits de pouvoir et d'intérêt, la démographie non maîtrisée, l'urbanisation croissante, l'analphabétisme, l'illettrisme, certaines représentations sociales élaborées par des groupes ou des individus renvoyant à des rapports sociaux entre sexe et aux disparités de genre, les expressions du statut que la société réserve à ces femmes, enfants, seniors, personnes souffrant d'un handicap et qui se traduisent par des discriminations qui ont pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité des chances ou de traitement.

Pour ces populations que nous considérons comme les plus vulnérables et en particulier les femmes et les enfants, leurs droits sont souvent remis en cause, voire sont secondaires, et sont quotidiennement violés au nom de la tradition, de la culture ou de la religion. Depuis longtemps, les rôles des uns et des autres dans cette Côte d'Ivoire de toujours sont réglementés par la coutume dans leur participation aux activités de production, de reproduction familiale ou communautaire

(même si l'on constate des changements réels du fait de cette interconnectivité, et des nouveaux besoins qui en résultent, qui entrent en ligne de compte et tendent à dépasser ce cadre fixé par la tradition, et notamment en milieu urbain qui représente en Côte d'Ivoire 50,3 % de la population).

Toutefois, le constat est sans appel : la majorité des femmes, pour ne citer qu'elles, continue à assumer de lourdes responsabilités impliquant non seulement leurs rôles traditionnels, mais aussi de nouveaux rôles. Encore et maintenant de nombreuses coutumes empêchent ces populations vulnérables d'accéder aux facteurs de production, à l'éducation, à la formation voire à des fonctions de décision et de représentation. Nonobstant les réformes institutionnelles et juridiques introduites par la globalisation et principalement par la République et la démocratie ivoirienne, les cultes et croyances contiennent et instillent des discriminations et violences. Ces dernières se conjuguent au quotidien, exacerbées par les crises politiques, économiques et les conflits armés comme révélés tout au long de ces cinquante-six années d'indépendance du pays, et encore davantage au cours de cette première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Si les Droits de l'homme ne sont l'exclusivité d'aucune époque, d'aucun lieu, d'aucune culture (Bernard, 1975, p. 5) comme l'atteste la **charte de Kouroukan Fouga**<sup>1</sup>, nombre de nos gouvernants, leaders religieux, chefs de terre, citoyen lambda et étonnamment de **femmes elles-mêmes**, continuent d'utiliser l'histoire et la tradition pour légitimer et justifier discriminations, répressions et violences, et donc, suborner les droits humains.

Mais ces pratiques, font-elles vraiment partie d'un paysage culturel authentique ? Qui s'exprime au nom de ces cultures ? Quels intérêts représentent-elles ? Quelles cultures ou pratiques culturelles sont en jeu ? Et où sont précisément les voix des femmes quand il s'agit des violences faites à leur endroit, et que justifieraient la culture et la religion ?

1. Édictée en 1232 par Soundiata Kéita lors de l'Assemblée des peuples, elle est une véritable Constitution avant l'heure et authentique Déclaration universelle des Droits de l'homme dès le XIII<sup>e</sup> siècle qui aborde les questions de liberté, de décentralisation et de développement durable.

En effet, pour les femmes qui portent souvent sur les épaules la lourde tâche de respecter et de faire respecter les valeurs et les normes culturelles, les valeurs traditionnelles peuvent se révéler un instrument de négation de leurs propres droits humains comme le traduisent : les mariages précoces (forcés), la loi du talion ou vengeance, l'excision, le travail des enfants, les crimes rituels (cercueil volant, infanticides...), la dot, les préférences masculines (scolarisation, accès aux moyens de production...), la mendicité, la sorcellerie, les malformations congénitales, la polygamie, etc.

Qu'est-ce que donc la tradition, les pratiques culturelles, l'organisation sociale, communautaire, familiale ont produit comme image, comme conscience sociale, comme rôle pour les laissés-pour-compte, les plus vulnérables ? En quoi tout ce système et les élites, confrontés aux Droits, peuvent produire un terreau où chacun, à égalité de chance, responsable et citoyen, réussira le pari de bâtir de façon solidaire une modernité, un développement en partant des prémices de la culture africaine ? Qu'est-ce que le pouvoir au fond : une entité abstraite organisée ? Des institutions au service de qui ? Une relation entre des corps sociaux organisés, construite autour de la fonction et du rôle de chacun ? Qu'est-ce qui fait que les plus vulnérables revendiquent un pouvoir et qu'est-ce qui fait qu'à contrario ils en sont exclus ? Sur ce dernier point, une partie de la réponse se déroule devant nos yeux avec cette crise des migrants qui traversent l'Europe, chassés de chez eux par une guerre sans nom qui les prive de leur mère patrie, les excluant pour la majorité d'une autre terre où ils ne seraient pas les bienvenus. Cette crise témoigne des limites de la solidarité et de la grandeur des hommes. Elle exacerbe les extrêmes et fait grandir la haine, le protectionnisme chez beaucoup d'autres, laissant ainsi sur le bas-côté : les exclus, les plus faibles, les plus petits. Au moment où l'on parle de village planétaire, on s'aperçoit combien le poids des traditions et des valeurs prend de la place lorsque les repères s'amenuisent, sinon se mélangent. En Afrique plus qu'ailleurs, cette perte de repère se vit au quotidien.

Le Droit, si l'on peut dire, c'est l'ensemble des règles imposées par la société, que ces règles soient écrites ou orales, nées de la législation ou de pratiques populaires. Est-ce pour autant un ensemble de règles arbitraires, fruit de la seule raison, divine ou humaine qui peuvent être modifiées et améliorées par le législateur à chaque progrès de la raison, de la civilisation ? (Magnant, 2004, p. 3).

Dans ce cas, la coutume n'est-elle que du droit primitif ? À savoir, un corpus de règles, fruit d'une raison humaine balbutiante. Ces règles, orales chez les peuples sans écriture, sont parfois cruelles aux yeux des cultures et civilisations exogènes.

Ce serait une erreur grave de penser cela. En effet, les hommes en société se situent par rapport à l'environnement juridique et humain qu'ils subissent et exploitent pour produire et reproduire. Les croyances et les mythes leur permettent d'expliquer pourquoi et comment ils se sont unis en une société sous la protection des dieux, donc de légitimer les institutions et les règles que ces dieux sont censés leur avoir données et qui structurent cette société. L'établissement d'une société, la fondation d'un village est donc la reconnaissance par l'homme des lois naturelles qu'ont établies les dieux sur la terre que le groupe occupe. **Toute terre est promise.**

De cette reconnaissance, naît une alliance entre les dieux et les hommes, alliance qui fonde la société et donc la coutume qui la régit. Dès lors, toute vie sociale dépend de l'exécution par les hommes ou avec d'autres hommes, de l'application qui est faite des règles sociales ou maternelles garanties par les divinités. Le Droit apparaît donc comme un **phénomène social**, pour ne pas dire qu'il est l'expression juridique de tous les phénomènes sociaux dans une population donnée, situé dans un environnement donné. Or comme tout phénomène social, le Droit, en particulier dans sa forme coutumière, est vivant : il naît, se transforme et meurt pour renaître sous une autre forme ; il se reproduit, se métisse, croît, se constitue comme Droit ou se dégrade en règle de bienséance ou de moralité, se simplifie ou se complexifie avec la société qu'il structure, en fonction des besoins de cette société. **La coutume n'est pas**

*spéculation sur des litiges éventuels, elle est règlement des litiges présents et actuels* (Magnant, 2004, p. 4).

Cette conception des normes ne touche pas que les normes coutumières ; le Droit moderne aussi est affecté. Ainsi, le fait que le juge suive son intime conviction, non seulement dans l'appréciation des faits, mais encore dans la détermination des textes à appliquer et dans la fixation de la sanction, dément, à nos yeux, que le Droit puisse être considéré comme science exacte de la loi et des ses applications : au mieux, la loi ne fixe que des limites à l'intérieur desquelles le juge est libre. En Côte d'Ivoire, comme ailleurs, il fut un temps où l'homme était le chef de la famille et où la contraception et le divorce étaient interdits. La société a évolué. La législation et les juges s'y sont adaptés du fait d'une législation répressive et des aspirations de la société. De nos jours, la pratique montre aussi que l'introduction de règles nouvelles ne fait pas forcément évoluer la coutume ; ainsi la mise en place d'un système juridique concurrent déstabilise le Droit local et, partant, toute la société, mais elle ne l'améliore que très difficilement. Si l'on a souvent l'impression que la réaction au changement de pratiques sociales anciennes est plus lente, c'est que les changements sont plus rapides, soutenus et plus brutaux.

L'introduction d'un Droit étranger, les politiques volontaristes (ainsi en Côte d'Ivoire, le changement de statut du chef de famille en 2012 a entraîné la dissolution du Gouvernement) de développement économique et social qui ne tiennent pas compte de l'état réel de la société sont voués à l'échec. C'est ce que montre la faillite des tentatives des Codes fonciers et des personnes et de la famille ces dernières années en Afrique en général, dans la sous-région et en Côte d'Ivoire en particulier. ***Toute la question ici est de savoir comment coordonner les échelles du temps. Comment concilier la nécessité de connaître l'histoire pour comprendre, pratiquer le présent et se projeter dans le futur ?*** Loin d'être une survivance du passé, la coutume est la réponse au jour le jour aux questions qui se posent à la société, et déclinée par ceux qui en sont investis



et légitimés en tant que tels. La nature ayant horreur du vide, ce qui survit est ce pour quoi la **société** n'a pas encore trouvé d'autres réponses.

Sans avoir la prétention de tout expliquer, comme le fait la coutume, notre réflexion vise d'abord à dresser un début de **cartographie** et **inventaire** de ces traditions et pratiques discriminantes résiduelles et une **typologie** selon les formes et groupes culturels. Étant orientée vers les populations vulnérables que sont les enfants, les filles, les femmes, les personnes âgées ou atteintes d'un handicap, l'étude aura pour ambition (en faisant des propositions et des recommandations, des aménagements en terme juridique et en les orientant vers les institutions de conseils et de formation) de les doter d'une capacité institutionnelle nécessaire à l'acquisition de compétences et à la recherche d'information sur les connaissances juridiques et techniques récentes en orientation et conseil pour lesdites populations et notamment les plus jeunes. Il s'agira d'apporter à ces mêmes populations les connaissances et compétences nécessaires pour devenir citoyens informés, conscients de leurs droits, ayant confiance en elles-mêmes. Dans cette même tentative qui vise à dénouer les liens et éclairer les connaissances, nous essaierons de situer les lacunes du droit et proposer des réponses pour conforter l'égalité et l'équité.

Cette réflexion sera présentée (notamment dans la dernière partie) dans un langage simple, accessible, illustré, allant dans le sens des préoccupations d'un pays en quête d'émergence (à l'horizon 2020) dans lequel l'égalité du genre, les droits humains, les libertés, les devoirs et la dignité de la personne sont reconnus et acceptés de tous et qui fait de l'institution judiciaire, un instrument qui n'est pas seulement un pouvoir à charge et à décharge pour tout un chacun, mais aussi où la tolérance et le pardon relèvent d'une mémoire et ne sont pas de vains mots.

« Nous devons proportionner le châtime, non au crime qui est grand, mais au criminel qui est petit » (Victor Hugo, *Choses vues*, 1888).

## Conclusion

« Les hommes construisent trop de murs, pas assez de ponts ».

Isaac Newton

Toutes ces inégalités aussi bien politiques que socioéconomiques exposent les droits les plus élémentaires des populations vulnérables à toutes sortes de violations.

Cette situation relève en effet d'une forme de violence induite par des normes ou des habitudes de nos structures (politiques, judiciaires, familiales, sociales, communautaires, scolaires, religieuses, militaires, de travail...). Elles nuisent physiquement et/ou psychologiquement aux plus faibles et notamment aux femmes, aux enfants, aux seniors, aux filles... du fait des contraintes, menaces, sanctions ou limitations qui entravent leurs actions et leur épanouissement.

En particulier, lorsqu'il s'agit des femmes et des filles, il apparaît clairement que l'on ne saurait garantir la prise en compte des sexospécificités en l'absence d'une ferme stratégie. Il faudrait entreprendre, encourager, faciliter et récompenser les actions tendant à privilégier les perspectives sexospécifiques. Mais il est aussi important de tirer ensemble les leçons du passé pour opérer les changements nécessaires, en particulier aux niveaux politique et institutionnel, et éliminer les obstacles qui continuent d'entraver la prise en compte des questions d'égalité entre femme et homme. Par ailleurs, la multiplication des structures, mécanismes et données statistiques qui permettront de



*Ces violences nuisent physiquement et/ou psychologiquement aux faibles notamment aux femmes... aux filles...*

veiller plus aisément à la prise en compte des préoccupations des femmes et des hommes ainsi que des filles et des garçons est d'actualité.

Le concept genre (injustement vilipendé principalement par les religieux. Dianre, sommes-nous dans un pays laïc ?) nous évite de rentrer dans les rapports conflictuels entre femme et homme, fille et garçon ; et nous projette dans le problème de l'enjeu du développement, des défis de création de richesses, d'infrastructures scolaires et sanitaires qui sont beaucoup plus importants. L'approche genre dans un processus de réconciliation, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, prône une reconstruction et un développement post-crise équitable, lequel ne privilégie pas uniquement la productivité, mais permet des changements de statut et de condition sociale. L'on aura ainsi un pont entre **Développement – Justice sociale et Protection des Droits des groupes vulnérables**. Cela s'inscrit clairement dans le cadre théorique de la sécurité et de la dignité humaine en tant qu'élément important de la promotion des Droits Humains.

Partir du postulat que les discriminations sont une conception du plus faible, c'est refuser d'admettre qu'il existe des stéréotypes et que ces derniers sont les choses les mieux partagées au monde. Le regard différent sur le plus faible, le plus vulnérable

est partout, peut-être même encore plus fort pour ceux que l'on qualifie souvent d'innocents ou de non matures à savoir les enfants, tant l'activité des réseaux sociaux révolutionne nos espaces de penser et d'agir. L'envie de radicalité, plus que de conservatisme qui agrège vite et fort pour marquer les désirs de changements, s'exprime plus aujourd'hui qu'hier du fait de l'accélération de la diffusion des informations. Est-ce pour autant que les changements s'opèrent de la meilleure des manières ? Ce qui est certain, c'est que le regard sur la femme en particulier et sur les populations vulnérables est un sujet qui traverse toutes les sociétés et pour lequel le droit, le mérite, le talent n'apportent pas de réponses suffisantes.

Le chemin de l'égalité effective, c'est-à-dire celui de la responsabilité partagée et de la justice, est toujours long et fastidieux. Mais il signifie d'abord, d'après la jurisprudence, que l'on doit appliquer des règles identiques à des situations identiques. Toutefois, même ce principe ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général, pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport avec l'objet de la loi qui l'établit. Au regard du Droit, les femmes et les hommes sont-ils différents de sorte qu'il soit possible de leur appliquer des règles différentes ? Aujourd'hui, l'acceptation de l'égalité hommes-femmes que retient en principe le droit est que ces derniers sont généralement dans une situation identique et par conséquent il faut leur appliquer les mêmes règles. C'est au nom du principe d'égalité ainsi entendu, que le droit de la famille a été revu notamment par les lois modifiant en 2012 la notion de chef de famille. C'est encore sur le fondement du même principe que la nouvelle Constitution promulguée le 8 novembre 2016, a écrit les articles 4, 5, 9, 10, 14, 15, 31 (qui précise pour ce dernier que l'autorité parentale est exercée par les parents), 32 et notamment les articles 36 et 37 qui établissent la promotion des droits politiques de la femme et la parité entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi.

Au regard de ce qui précède, faut-il penser que tous les textes juridiques déjà votés et que cette nouvelle Constitution feront

de l'Égalité hommes-femmes une réalité en Côte d'Ivoire ? L'expérience nous montre dans les autres pays qui ont fait de ces questions d'égalité un principe qu'il y a toujours un décalage entre droit et fait. Ces acceptions de genre, d'égalité, d'équité si elles sont portées par le plus grand nombre, et difficilement réfutables, sont nouvelles et ne se sont pas ancrées dans les esprits. Elles ne permettent pas de combler les fossés creusés par des siècles d'inégalités propagées par les religions et les traditions, ni davantage de faire changer les mentalités. Ceci est aussi vrai pour tout ce qui touche les violences et les guerres/conflits que la Société des Nations puis les Nations unies ont peiné et peinent à prévenir et à plus forte raison à éradiquer. Les succès sont indéniables mais les souffrances sont là pour rappeler qu'il faut poursuivre la lutte contre les discriminations. Le groupe des organisations féminines pour l'égalité homme-femme (GOFEHF) présidée par la dynamique Rachel Gogoua ne cesse de le rappeler. Ainsi, entre janvier 2015 et octobre 2016, sur 1 056 nominations approuvées en Conseil des ministres, 196 femmes (18,56 %) ont été nommées contre 860 hommes (81,44 %). Pour les élections législatives de décembre 2016, les principaux partis politiques ont respectivement présenté sur leur liste : 1) le RDR : 18 femmes sur 135 candidats soit 13,33 % ; 2) le PDCI : 11 femmes sur 102 soit 10,78 % ; 3) le FPI : 22 femmes sur 180 soit 12,22 % et ; 4) l'UDPCI : 0 femme sur 37. Soit un pourcentage global de 12 %. On passerait donc de 28 députées (10,98 %) à 29 députées (11,37 %) pour



la prochaine Assemblée nationale 2017-2020 (*L'Inter*, n° 5529 du 24 novembre 2016, p. 8).

Comme indiqué plus haut, l'article 36 de la nouvelle Constitution précise : « L'État œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues. » Dans les modalités d'application de cet article qui seront fixées par la loi, sera-t-il aussi prévu de pénaliser financièrement les partis ou groupements politiques qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats ? Pour notre part, nous privilégierons les mesures incitatives plutôt que contraignantes. L'expérience nous montre qu'en France, les partis ou entreprises à qui cette contrainte est imposée préfèrent payer l'amende !

« Chasser le naturel, il revient au galop [...] ». Même si la route semble longue et parsemée d'embûches, le droit ivoirien progresse. « Il nous faut avancer pour ne pas reculer [...] », et surtout nous garder de croire que l'histoire est écrite d'avance et qu'elle chemine naturellement vers le progrès. Il n'y a pas de petits combats. « Tout défaut de vigilance, toute faiblesse dans l'approfondissement et la consolidation des droits acquis sont autant de brèches ouvertes aux vents mauvais de la régression. » (Discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale, Najat Vallaud Belkacem, 20 janvier 2014). Mais l'égalité sera encore plus grande avec l'éducation comme enjeu majeur et l'autonomisation économique des femmes comme priorité qui les conduira ainsi à leur autonomisation politique. L'élection de M<sup>me</sup> Véronique Aka, femme d'affaires, comme députée (élue en 2011) et présidente du Conseil régional du Moronou (élue en 2013) en candidate libre sans l'onction des partis politique, doit être citée en exemple. Espérons que d'ici peu, cette politique active d'égalité fasse progressivement place à une réelle culture ivoirienne de l'égalité.

*C'est cela aussi l'Ivoirien nouveau.*



Femme et filles en tenue traditionnelle chez les Abouré.

## BIBLIOGRAPHIE



- ABE (N. N.), 2013 – « Les fondements anthropologiques de la pensée génésique akan en Côte d'Ivoire », in *European scientific journal*, vol. 9, n° 5, p. 56-70.
- ABITBOL (E.), 1966 – « La famille conjugale et le droit nouveau du mariage en Côte d'Ivoire », in *Recueil Penant*, n° 712, p. 305.
- AGOSSOU (J. M.), 1978 – « De la religion africaine traditionnelle : Essai d'une nouvelle approche » : 231-240, in Société Africaine de Culture (dir.), *Civilisation noire et Église catholique. Colloque d'Abidjan 12-17 septembre 1977*, Présence Africaine et Les Nouvelles Éditions Africaines, Paris, Dakar.
- AKA (K.), 2007 – *La vie musicale chez les Agni-N'dénéan (région est de la Côte d'Ivoire)*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale.
- ALLAH-KOUADIO (R.), CISSE (B.), GREGOIRE (L.-J.), 2015 – *Développement durable et Émergence de l'Afrique*, Brinon-sur-Sauldre, Éd. Grandvaux.
- Allô Police !*, n° 192 du 23-29 septembre 2014, p. 8.
- AMON D'ABY (F. J.), 1960 – *Croyances religieuses et coutumes juridiques des Agni de Côte d'Ivoire*, Édition Larose, Paris.
- BAKAYAKO (A. S. J.), 2012 – *Micro-finance en Côte d'Ivoire : État des lieux et perspectives d'évolution*, Mémoire de fin d'études, Master Spécialisé Économie et Stratégie des Institutions Financières non publié, Mekkès, Université Moulay Ismail de Mekkès, 83 p.
- BALANDIER (G.) et MAQUET (J.) (dir.), 1968 – *Dictionnaire des civilisations africaines*, Fernand Hazan, Paris.
- BALK (D.), 1994 – « *Individual and Community Aspects of Women's Status and Fertility in Rural Bangladesh* », in *Population Studies*, n° 48, p. 21-45.
- Banque mondiale, 2005 – *Enjeu démographique du 21<sup>e</sup> siècle. Le rôle de la banque mondiale*, p. 21.
- Banque mondiale, 2017 – *Le Défi des compétences. Pourquoi la Côte d'Ivoire doit réformer son système éducatif*, p. 26.
- BAROU (J.), 1992 – *Transformations du système éducatif et de la condition de l'enfant dans les familles immigrées d'Afrique noire*, JFIREM, Paris.
- BARTHELEMY (P.), 2003 – « La formation des Africaines à l'École Normale d'institutrice de l'AOF de 1938 à 1958 », in *Cahiers d'Études africaines*, vol. XLIII, n° 1-2, p. 371-388.
- BEAVOGUI (F.), 1998 – « Le poro, une institution politico-religieuse ouest-africaine, le cas de la Guinée forestière » : 245-262, in Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg, Hervé Tenoux (dir.), *Des histoires africaines en Afrique. Logiques du passé et*

*dynamiques actuelles*, L'Harmattan, Paris, coll. Tiers-Mondes-Afrique. Sociétés en Développement dans l'Espace et le Temps.

- BERNARD (J. M.), 1975 – *La commission des droits de l'homme de l'ONU*, A. Pedone, Paris.
- BIT, INS, 2014 – « Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants », BIT, INS, 73 p.
- Bulletin d'informations de la réforme du secteur de la sécurité*, n° 012, février 2016, p. 3.
- BOSERUP (E.), 1985 – « *The impact of scarcity and plenty on development* »: 185-210, in Rotberg Robert L., Rabb Theodore K. (dir.), *Hunger and history: the impact of changing food production and consumption patterns on society*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BOUCHON (M.), 2012 – *Étude socio-anthropologique. Les obstacles dans l'utilisation des services de soins et de prévention, en particulier en santé sexuelle et reproductive (Côte d'Ivoire, San-Pedro)*, Médecins du monde, Étude terrain, 88 p.
- BOUTILLIER (J.-L.), 1995 – « Bouna, royaume de la savane ivoirienne. Princes marchands et paysans », in Viti Fabio, *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n° 138, p. 669-672.
- CAMUS (A.), 1972 – *Lettre à un militant algérien*, in *Communauté algérienne*, 1955, Essais La Pléiade, Paris, p. 963.
- CARRIER (H.), 1992 – *Lexique de la culture pour l'analyse culturelle et l'inculturation*, Desclée, Paris.
- CIMPRIC (A.), 2010 – *Les enfants accusés de sorcellerie. Étude anthropologique des pratiques contemporaines relatives aux enfants en Afrique*, UNICEF, Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre (BRAOC), Dakar, 66 p.
- CISSE (Y. T.), 1964 – « Notes sur les sociétés de chasseurs malinké », in *Journal de la Société des Africanistes*, t. 34/fasc. 2, p. 175-226.
- COLLEYIN (J.-P.), 1988 – *Les chemins de Nya. Culte de possession au Mali*, Éditions EHESS, Paris.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.), 1994 – *Les Africaines. Histoire des femmes du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions Desjonquères, Paris.



Corps sculptés, corps parés, corps masqués. Chefs-d'œuvre de Côte d'Ivoire, Catalogue de l'exposition, Galeries nationales du Grand Palais. Association Française d'Action Artistique/Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 1989.

CROS (M.) et BONHOMME (J.) (dir), 2008 – *Déjouer la mort en Afrique. Or, orphelins, fantômes, trophées et fétiches*, L'Harmattan, Paris.

DE CLIPPEL (C.), 1998 – *Bamanaya, un art de vivre au Mali*, Milan, Centro Studi Archeologia Africana.

DEGRI DE DJAGNAN (R.), 1967 – « Organisation familiale des Godié de Côte d'Ivoire », in *Cahiers d'études africaines*, VII, n° 27, p. 399-433.

DELAFOSSE (M. M.), 1919 – Administrateur des colonies, *Monographie du cercle de Korhogo*, « Colonie de la Côte d'Ivoire coutumes sénoufo », Archives Nationales d'Abidjan.

DELANNE (P.), BIOT (K. B.), KOUADIO (M. A.), 2009 – *Arts au féminin en Côte d'Ivoire*, Les éditions du Cherche Midi, Paris, p. 15.

DELANNE (P.), YAO (E.) (dir.), 2008 – *Crise et violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire : Résultats des études et principaux défis*, Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfant et des Affaires Sociales, Abidjan, 176 p.

DELUZ (A.), 1970 – *Organisation sociale et tradition orale, les Guro de Côte d'Ivoire*, coll. *Cahiers de l'Homme*, Mouton, nouvelle série n° IX, 196 p.

DELUZ (A.), 1987 – « Social and Symbolic Value of Feminine Kné Initiation among the Guro of Ivory Coast » : 176-217, in Parkin and Niamwaya d. (dir.), *Transformations of African Marriage*, Manchester University Press.

DELUZ (A.), 1992 – « Gouro et Yohouré » et « Notices », in *L'art de la Côte d'Ivoire*, J.-P. Barbier (dir.), Musée Barbier Mueller, Genève, t. I : 234-45 et t. II : 93-104.

De SALVERTE-MARNIER (P.) et MARIE (A.), 1996 – « Le 'Do', société initiatique féminine. Fonction sociale et économique » : 39-49, in *Étude régionale de Bouaké 1962-1964*, Document 9 : Quelques aspects de la vie sociale. Abidjan : Ministère du Plan de Côte d'Ivoire – Bureau de conception et d'exploitation des études régionales de la République de Côte d'Ivoire.

De SALVERTE-MARNIER (P.) et MARIE (A.), 1996 – « Les étapes du peuplement » : 11-58, in *Étude régionale de Bouaké 1962-1964*, t. 1 : Le peuplement. Abidjan : Ministère du Plan de Côte d'Ivoire – Bureau de conception et d'exploitation des études régionales de la République de Côte d'Ivoire.

DIABATE (H.) (dir.), 1987 – *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Édition Ami, t. 1.

DIOP (B.), 1960 – « Le souffle des ancêtres », in *Recueil leurres et lueurs*, Paris, Présence africaine.

DIOP (C. A.), 1981 – *Civilisation ou barbarie*, Présence Africaine, Paris.

DJIBO (H.), 2001 – *La Participation des femmes africaines à la vie politique : les exemples du Sénégal et du Niger*, L'Harmattan, Paris.

DUPONCHEL (L.), 1975 – *Dictionnaire du français de Côte d'Ivoire*, Abidjan, ILA.

ECKERT (H. E.), 1974 – « Les fondateurs de Koni : enquête sur la métallurgie ancienne du fer chez les Sénoufo du Nord de la Côte d'Ivoire », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série G (Géographie), t. VI, 296 p.

École Biblique de Jérusalem, La bible de Jérusalem. La sainte bible, Alliance biblique universelle : Genèse, chapitre 2, verset 18-23, 2014.

EKANZA (S.-P.), 2006 – *Côte-d'Ivoire : Terre de convergence et d'accueil (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Abidjan, Les éditions du CERAP, p. 33-49.

Enquête de Démographie et de Santé 2012.

ERNY (P.), 1972 – *L'enfant et son milieu en Afrique noire*, Payot, Paris.

EZEMBE (F.), 1995 – « Droits de l'enfant et approche de la maltraitance dans les cultures africaines », *Migrants formation*, n° 103, p. 60-70.

EZEMBE (F.), 2000, 2003 – « Don et abandon des enfants en Afrique » : 225-246, in M. Szejer (dir.), *Le bébé face à l'abandon, le bébé face à l'adoption*, Albin Michel, Paris.

EZEMBE (F.), 2003 – *L'enfant africain et ses univers*, 1<sup>re</sup> éd., Karthala, Paris.

FRAISSE (G.), 1992 – *La Raison des femmes*, Plon, Paris.

GALLO (M.), 2015 – *Dieu le veut. Chronique de la première croisade*, XO Édition Paris.

GLAZE (A.), 1981 – *Art and Death in a Senoufo village*, Indiana University Press, p. 91-93.

GUERIN (A.), 2013 – *L'enfant africain et ses univers*, Karthala, Paris.

GUILLAUME (A.), 2000 – « L'avortement en Afrique : mode de contrôle des naissances et problème de santé publique », *La chronique du CEPED*, n° 37, 6 p.

GREENE (E.) et MERRICK (T.), 2005 – *Poverty Reduction: Does Reproductive Health Matter?*, The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank 1818 H Street, NW Washington, 68 p.

HAMA (B.), 1972 – *Contes et légendes du Niger*, Présence africaine, Paris.

HEUSCH de (L.), 2002 – *Du pouvoir. Anthropologie politique des sociétés d'Afrique centrale*, Nanterre, Société d'ethnologie.

HILLENKAMP (L.), 2011 – « Genre, systèmes agraires et vulnérabilités alimentaires : une analyse nécessaire » : 367-443, in C. Verschuur (dir.), *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation. Actes des colloques genre et développement*, Berne : DDC-Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Genève : IHEID.

HOLAS (B.), 1960 – *L'Afrique noire*, Éditions Bloud et Gay, Religions du Monde, Paris.

HOLAS (B.), 1966 – « Sculpture sénoufo », in *L'Homme*, n° 118, p. 84-110.

ILBOUDO (M.), 1992 – « Féminin Pluriel », in *Observateur Paalga*, p. 30.

International Rescue Committee, *Je ne veux pas mourir avant mon heure. La violence domestique en Afrique de l'Ouest*, International Rescue Committee, New York, Mai 2012.

Interview de Fatou Sow, *Jeune Afrique*, n° 2885-2886 du 24 avril au 7 mai 2016, p. 45.

*Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire*, 14 janvier 1999, p. 25.

KNOPPS (P.), 1938 – « L'enfant chez les Sénoufo de la Côte d'Ivoire », in *Africa*, vol. XI, n° 4, p. 482-492.

KONAN (V.), 2015 – « Débats et opinions », in *Fraternité Matin*.

KONE (S.), 2014 – « Paul Gomez Ehouonou. Ex-sorcier devenu chrétien révèle « J'ai tenté de tuer mon oncle prêtre, Jésus m'a foudroyé », in *Allo police*, n° 234, p. 11-14.

KOUASSI (E.), 2014 – « Les albinos : " Ne nous sacrifiez pas " », in *Fraternité Matin*, n° 1362, p. 3.

KOUASSI (K. S.), 2012 – *Côte d'Ivoire côtière (Grand-Bassam – Grand-Lahou). L'histoire du peuplement à partir des amas coquilliers*, L'Harmattan, Paris, 306 p.

KOUASSI (K. S.), DELANNE (P.), FORTAILLIER (V.), 2013 – *La Royauté en Côte d'Ivoire suivi de Les petits métiers féminins à Abidjan*, Les carnets de la Fondation Atef Omais, Collection *Culture et Tradition*, Sépia, Paris, 304 p.

LAFARGUE (F.), 1976 – *Religion, magie, sorcellerie des Abidji en Côte d'Ivoire*, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 302 p.

La preuve. Civilisations archaïques, asiatiques et islamiques, Belgique, De Boeck université, 1989, p. 152.

LAROCHE-GISSEROT (F.), 2008 – « L'échec du mariage civil en Afrique francophone : l'exemple de la Côte d'Ivoire », cité par Isabelle Akouhaba Anoma, *La dot dans le code des personnes et de la famille des pays d'Afrique occidentale francophone*, Research Partnership, The Danish Institute For human right.

LAURES-LOCOH (T.) et LOPEZ-ESPARTIN (N.), 1992 – « Les jeunes en Afrique : enjeux démographiques, enjeux sociaux », in *Cahiers québécois de démographie*, vol. 21, n° 1, p. 29-44.

Loi n° 2014-428 du 14 juillet 2014 portant statut des Rois et chefs traditionnels instituant une Chambre Nationale des Rois et chefs traditionnels.

*L'Insolite*, n° 004 du vendredi 7 au jeudi 13 novembre 2014.

*L'Insolite*, n° 012 du vendredi 9 au jeudi 15 Janvier 2015.

LOUCOU (J.-N.), 1984 – *Histoire de la Côte d'Ivoire. La formation des peuples*, Abidjan, CEDA, 208 p.

MABANCKOU (A.), 2016 – « Première leçon au collège de France ».

MANDELA (N.), 2010 – *Confessions avec moi-même*, Éditions de la Martinière, Paris.

« Microcrédit Côte d'Ivoire. L'Unacoopec en plein cauchemar », in *Jeune Afrique*, 2 février 2016.

« Manière de voir », *Le Monde diplomatique*, décembre 2016 - janvier 2017, p. 55-57.

MATHIEU (R.), 1993 – *Pour de villes productives ; desserrer les contraintes socio-économiques et politiques*. Acte du colloque « Jeunes, ville, emploi », Paris.

MENICK (D. M.), 2003 – « Les jeunes d'origine étrangère. Immigré/Citoyen d'un regard à l'autre. Adolescence : des conflits culturels à l'inter culturalité », in *Migrations santé*, n° 117, p. 43-58.

MICHAÏLOF (S.), 2015 – *Africanistan. L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?*, Éd. Fayard, Paris.

Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA, *Enquête sur la Vulnérabilité Alimentaire - EAV en milieu urbain : cas de la ville d'Abidjan*, Rapport final, INS, CILS, 57 p.

Ministère du Plan et du Développement, Programme National de Développement, PND 2016-2020, *Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence*, t. 1, Direction Générale du Plan et de la lutte contre la pauvreté, s.d, 110 p.

Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) Institut National de la Statistique, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), Juin 2013, *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS) 2011-2012*, Abidjan, Côte d'Ivoire MEASURE DHS, ICF International Calverton, Maryland USA, 561 p.

MIRAN (M.), 2006 – *Islam, histoire et modernité en Côte-d'Ivoire*, Éditions Karthala, Paris.

MONA (P.) et MONA (E.), 1971 – « À qui mieux mieux ou le mariage chez les Baoulé », in *Cahier ORSTOM*, série Sciences humaines, vol. VIII, N°2, 186 p.

*Multiple Indicator Cluster Survey*, année 2000, MICS 2000.

*Multiple Indicator Cluster Survey*, année 2006, MICS 2006.

N'GORAN (K. P.), 2010 – « Le commerce des produits vivriers et le positionnement des femmes dans le champ économique ivoirien », in *Lettre d'Ivoire*, n° 008, p. 258.

N'GUESSAN (K. P.), 2008 – *L'État ivoirien et les coopératives féminines*, Thèse nouveau régime, non publié, Université de Bouaké- Bordeaux II.

NIANGORAN-BOUAH (G.), 1965 – *Les Abouré. Une société lagunaire de Côte d'Ivoire*, Université d'Abidjan, Annales de l'École des Lettres et des Sciences Humaines, 175 p.

OBLE (L. J.), 1982 – *Évolution du droit de la Famille en Afrique*, s. l., s. e.

OMS, 2002 – *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la Santé, Genève 376 p.

OSSAMA (N.), 1978 – « Valorisation de la foi culturelle africaine » : 168-203, in *Société Africaine de Culture (dir.)*, *Civilisation noire et Église catholique*, Colloque d'Abidjan

12-17 septembre 1977, Paris, Dakar, Présence Africaine et Les Nouvelles Éditions Africaines.

OUMOU (D.), 2016 – « La matinale », in *Fraternité Matin*, p. 3.

PAULME (D.), 1962 – *Une société de Côte d'Ivoire hier et aujourd'hui : les Bété, Mouton*, Paris.

*Perspectives économiques en Afrique*, BAD, OCDE, PNUD, 2014, p. 66.

PNUD, 2015 – « Présentation du Rapport sur le développement humain », *Le travail au service du développement humain*, New York, 37 p.

PONSON (B.), 1990 – « Individualisme ou communauté : quelques implications managériales pour l'entreprise en Afrique » : 15-25, in *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone*, Éd. AUPELF-UREF, Paris.

« Que sont devenus ces prophètes et exorciseurs ? », in *Fraternité Matin*, du 9 août 2015. *Rapport alternatif au Comité des Droits de l'Homme*, Côte d'Ivoire, 113 Session, GI-ESCR, AFJCI, 16 mars - 2 avril 2015.

RAULIN (H.), 1968 – « Le droit des personnes et de la famille en Côte d'Ivoire » : 221-241, in M'Baye K. (dir.) *Le droit de la famille en Afrique noire et à Madagascar*, Paris, Maisonneuve et Larose.

ROUVILLE de (C.), 1987 – *Organisation sociale des Lobi*, L'Harmattan, Paris.

SARR (F.), 2009 – « Féminismes en Afrique occidentale ? Prise de conscience et luttes politiques et sociales, Vents d'Est, Vents d'Ouest » : 79-100, in Christine Verschuur (dir.), DDC/UNESCO/IHEID.

SCHWARTZ (A.), 1971 – *Tradition et changements dans la société guéré (Côte d'Ivoire)*, ORSTOM, Paris.

SERY (A.), 2012 – *Le micro-crédit : l'empowerment des femmes ivoiriennes*, Sociologie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2012, HAL, archives ouvertes, p. 279-338.

Société Juan Bodin pour l'histoire comparative des institutions, *La Peine : quatrième partie : mondes non européens*, De Boeck Université, Belgique, 1991, p. 52.

THOMAS (L.-V.), LUNEAU (R.) et DONEUX (J.), 1969 – *Les Religions de l'Afrique Noire. Textes et traditions sacrés*, Fayard-Denoël, Paris.

THONNEAU (P.), DJANHAN (Y.), TRAN (M.), WELFENS-EKRA (C.), BOHOUSSOU (M.), PAPIERNIK (E.), 1996 – « *The persistence of a high maternal mortality rate in Ivory Coast* », in *American Journal Public Health*, n° 86, p. 1478-1479.

TSALA-TSALA (J.P.), 1992 – « Souffrance familiale et famille en souffrance. La famille camerounaise entre le village et la ville », in *Cahiers Sociologie Économique et Culturelle*, N°18, p. 99-113.

UN, GIFT, 2008 – *A regional response to trafficking in West Africa*, UN, GIFT, 33 p.

UNODC, 2011 – *Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014*, NATIONS UNIES, New York, 172 p.

VOGEL (S.M.), *L'art baoulé du visible et de l'invisible*, Adam Biro, Paris, 2000.

YAO-BI (G. E.), 1991 – *L'Église catholique en Côte d'Ivoire : influence du catholicisme sur la société ivoirienne pendant la période précédant l'indépendance 1930-1960*, Thèse de Doctorat unique en histoire, Université de Paris I, Sorbonne, p. 342.

YODE (S. D.), *Fraternité Matin* du 15 mai 2014, p. 3.

## WEBOGRAPHIE

ADJAMAGBO-JOHNSON (K.), *Le politique est aussi l'affaire des femmes*, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/065062.pdf>

ALLOU KOUAMÉ (R.), *Une évolution religieuse en pays Nzema : du prêtre traditionnel (Komenle) au prêtre syncrétique (Esófo)* <http://www.google.fr/url?sa=une-evolution-religieuse-en-pays>

ANTOINE (J. C.), 2016 – « Les réseaux criminels en Afrique : création et enjeux géopolitiques », <http://www.diploweb.com/Les-reseaux-criminels-en-Afrique.html>  
APSF-D-CI, 2014, [www.apsfd.ci](http://www.apsfd.ci)

AVIMADJESSI (D.), *On tue des enfants sous vos yeux - Infanticide rituel : le cas du Bénin*, [http://www.uee.be/avimadjessi\\_4b.htm](http://www.uee.be/avimadjessi_4b.htm)

COULIBALY (N. F.), HOUPHOUËT-BOIGNY (F.), 2015 – « Le pouvoir politique et les religions en Côte d'Ivoire : 1960-1990 », <http://retro.seal.ch>

Élaboration d'une nouvelle Constitution : le président Ouattara met en place un comité d'experts dirigé par Ouraga Obou (Communiqué), mercredi 1 juin 2016 <http://news.abidjan.net/h/591873.html>

Étude du club Union Africaine, [www.clubua.ci.org/Rap.rts](http://www.clubua.ci.org/Rap.rts), 2016

GNAOULÉ (O. B.), 2000 – « Littérature africaine : l'école coloniale en Côte d'Ivoire », in *Les Cahiers du GRELCEF*, n° 7, « Le temps et l'espace dans la littérature et le cinéma francophones contemporains », mai 2015 [www.uwo.ca/french/grelcef/cahiers\\_intro.htm](http://www.uwo.ca/french/grelcef/cahiers_intro.htm)

MAGNANT (J.-P.), 2004 – « Le Droit et la coutume dans l'Afrique contemporaine », *Revue internationale interdisciplinaire*, <http://droitcultures.revues.org/1775>

Rapport 2015 sur les Droits de l'homme en Côte d'Ivoire <http://www.cndh.ci/>  
Rapport du FMI n° 16/147, 2016 <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2016/cr16147f.pdf>

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, RGPH 2014.

[http://rgph2014.hcp.ma/downloads/Publications-RGPH-2014\\_t18649.html](http://rgph2014.hcp.ma/downloads/Publications-RGPH-2014_t18649.html)

UNFPA, 2008 <http://www.unfpa.org/publications/unfpa-annual-report-2008>

YEDAN (F.), 2010 – « Vivrier, quels enjeux pour la Côte d'Ivoire », francisyedan. centreblog.net

<http://www.afdb.org/fr/news-and-events/article/womens-empowerment-at-top-of-agenda-as-afdb-launches-gender-equality-index-for-africa-14267/>

<http://www.agenceecofin.com/gestion-publique/0909-32200-la-population-africaine-passera-de-1-2-milliard-dhabitants-en-2015-a-4-4-milliards-en-2100>

<http://www.astrosurf.com/luxorion/astro-histoire-procesgalilee.htm>

<http://www.blackbeautybag.com/2012/09/le-blanchiment-de-la-peau-les-pratiques.html>

[http://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2016/04/A4A2011\\_AF\\_IVORY%20COAST\\_FINAL.pdf](http://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2016/04/A4A2011_AF_IVORY%20COAST_FINAL.pdf)

<http://www.fratmat.info/regions/divo-zakpa-komenan-invite-les-chefs-de-village-à-céder-des-parcelles-aux-femmes>

<http://www.ilo.org/global/publications/books/world-of-work/lang--fr/index.htm>

[http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.1999.dagou\\_dk&part=6160](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.1999.dagou_dk&part=6160)

<http://koaci.com/m/cote-divoire-immigration-1500-ivoiriens-arrivent-chaque-mois-portes-litalie-revele-ministere-linterieur-103861-i.html>

<http://www.legavox.fr/blog/jean-louis-flaubert-lobe/droit-famille-articles-modifies-code-10785.htm#.WF4jwFPJzIU>

<http://www.loidici.com/Cotedivoire/Cotedivoirealliances.php>

<http://nouvelles.abidjantv.net/actualité: pour devenir riche, elle sacrifie son enfant... 27/03/2014>

<http://peupledegahencotedivoire.unblog.fr/2013/08/22/le-degha/>

[www.sergesgrah.centergolf.net-madeleinetchikaya](http://www.sergesgrah.centergolf.net-madeleinetchikaya)

[www.transparency.org/whatwedo/answer/corruption\\_et\\_lutte\\_contre\\_la\\_corruption\\_en\\_cote\\_divoire](http://www.transparency.org/whatwedo/answer/corruption_et_lutte_contre_la_corruption_en_cote_divoire)

<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

## REMERCIEMENTS

S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Chef de l'État

S.E.M. Daniel Kablan DUNCAN, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire

M. Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

M. Hamed BAKAYOKO, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

M. Marcel AMON TANOÏ, Ministre des Affaires Étrangères

M<sup>me</sup> Kandia KAMISSOKO CAMARA, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

M<sup>me</sup> Anne Désirée OULOTO, Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, Porte-parole Adjoint du Gouvernement

M<sup>me</sup> Raymonde Goudou COFFIE, Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

M. Maurice Kouakou BANDAMAN, Ministre de la Culture et de la Francophonie

M<sup>me</sup> Mariatou KONE, Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité

Général Issa COULIBALY, Ministre des Eaux et Forêts.

M. Siandou FOFANA, Ministre du Tourisme.

M. Jean KACOU DIAGOU, Président du Groupe NSIA

M<sup>me</sup> Jeanine DIAGOU, Directrice Général de NSIA Banque

M<sup>me</sup> YAO Madeleine, Directrice Exécutive de NSIA Fondation

M<sup>me</sup> Zanouba OMAÏS

M. Ramzi OMAÏS

M<sup>me</sup> Afaf OMAÏS

M. Ahmed Omaïs, M. Nabil et Houda Ajami

M<sup>lle</sup> Naila AJAMI

M<sup>me</sup> Anne-Marie DELANNE

M<sup>me</sup> Véronique GUERLESQUIN

À tout le personnel de l'hôtel Tiama Abidjan et de la SOTICI

À tout le bureau Fatom Abidjan :

M. Hervé BANGA, M. Arsène AMON, M. Yannic N'CHO, M. Aubin KONAN.

*Infiniment merci à toutes ces populations, hommes et femmes extraordinaires qui nous ont donné de leur temps et dont la disponibilité a permis la réalisation du présent ouvrage.*

## ANNEXE : Liste des associations, ONG et coopératives de femmes en Côte d'Ivoire

N°	SIGLE	NOM	ACTIVITÉ	DIRIGEANTE
1	<b>AFECCI</b>	Association des Femmes catholiques de Côte d'Ivoire	Religion	M <sup>me</sup> TOURÉ Jeannette
2	<b>AFED-CI</b>	Amicale des Femmes douaniers de Côte d'Ivoire	Formation des femmes douaniers, Santé, Culture	Colonel YAO N'Dre
3	<b>AFEMC-CI</b>	Association des Femmes chercheurs de Côte d'Ivoire	Éducation et Recherche	Professeur TIDOU Abiba Sanogo
4	<b>AFJCI</b>	Association des Femmes juristes de Côte d'Ivoire	Droits de l'homme	M <sup>me</sup> ZEBEYOUS Aimée
5	<b>AIBEF</b>	Association ivoirienne pour le bien-être familial	Bien-être familial	Dr AKISSI Nathalie YAO-N'DRY
6	<b>ASFI</b>	Association des sages-femmes ivoiriennes	M <sup>me</sup> Yao Née DIALLO	Santé de la reproduction
7	<b>ATVPI</b>	Association des Teinturières et Vendeuses de Pagnes Indigo	M <sup>me</sup> Keita née Touré Massandje	Teinture des pagnes indigo
8	<b>CEFCI</b>	Centre féminin pour la démocratie et les droits humains en Côte d'Ivoire	Droits de l'homme	M <sup>me</sup> Julie KONE

CONTACT	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	LOGOS
+225 07 61 42 62	Cocody cité des arts – Médiature (Provisoire)	
Direction des douanes : +225 20 25 12 00 afedci@douanes.ci www.douanes.ci/afedci/conseil.php	Direction des douanes, Abidjan, Plateau, place de la République Situé au port d'Abidjan	
+225 07 07 67 89 +225 08 88 50 58 +225 05 85 79 53 afemc_ci@yahoo.fr	Université Félix Houphouet Boigny	
+225 20 32 28 24 +225 20 22 32 38 +225 05 00 04 77 +225 20 21 42 86 afjci@avisoci associationdesfemmesjuriste@yahoo.fr	Plateau, rue du Chemin de fer	
akisndry@yahoo.fr (+225) 21 21 80 80 (+225) 21 25 18 12 (+225) 21 25 36 01	Bd Valéry Giscard d'Estaing, à coté de IVOSEP - Treichville - 01 BP 5315 Abidjan 01 Abidjan - Côte d'Ivoire	
+225 87 19 07 34 +225 77 89 79 15 asagefemmes@yahoo.fr	Abobo Clotcha pas loin du centre de santé Abobo Kennedy	
+225 08 22 01 93	Abobo et à Bouaké	
28 BP 642 Abidjan 28 +225 22 41 53 73 Centre feminin@yahoo.fr Info@cefci.org	Cocody deux plateaux	

9	<b>CIFAD</b>	Comité international des femmes Africaines pour le Développement	Création de petites entreprises, environnement et micro-finance	M <sup>me</sup> TIABAS	Tél. +225 20 32 21 31 cifad@aviso.ci	Plateau, Imm. Nauges, rue du Commerce rue avant la rue du Commerce (CNPS) 1 <sup>er</sup> étage (derrière Woodine)	
10	<b>CPFCI</b>	Crédit Populaire des femmes de Côte d'Ivoire	Mutuelle d'épargne et de crédit	PCA : M <sup>me</sup> METAN Clémentine Gérante : GNAMIEN Éveline	Tél. +225 23 52 22 23 Cel. 49 47 61 51 (PCA) 07 10 90 99/+225 08 85 51 43 creditpopo@hotmail.fr ametan@hotmail.fr evelynegnamien@gmail.com 06 BP 1416 cidex Abidjan 06	Yopougon, Place Figayo, Imm. Mossio	
11	<b>COADI</b>	Coopérative Agricole à devenir Industriel	Vivrier	M <sup>me</sup> SEGOULIN épouse KOUAMBLA	Tél. +225 09 86 03 20 Tél. +225 48 80 24 22	Quartier Toto ville Zouanhougnin	
12	<b>COCOFCI</b>	Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire	Renforcement des capacités et le leadership des femmes	M <sup>me</sup> Euphrasie YAO	BP 641 cidex 3 Abidjan +225 09 79 73 18 +225 56 10 95 68 +225 22 47 58 63 +225 22 47 58 57 info@competencesfeminines.gouv.ci	Abidjan cocody riviera Bd Mitterrand (route de Bingerville) Imm. ARMISI 5 <sup>e</sup> étage	
13	<b>COFEA- EVOMAN</b>	Coopérative des Femmes Exploitant-Agricoles	Vivrier	KOLOU Gounezie Suzanne	+225 09 19 61 29 +225 22 47 58 92 banacooly@yahoo.fr	Petit Zuénoula	
14	<b>COFE- TCHANVO</b>	Coopérative Commerçantes des Produits Agricoles d'Adjamé-Gare	Vivrier	M <sup>me</sup> TRA Lou Célestine	+225 47 26 63 92	À la gare routière d'Adjamé	
15	<b>CPFCI</b>	Crédit Populaire des femmes de Côte d'Ivoire	Mutuelle d'épargne et de crédit	PCA : M <sup>me</sup> METAN Clémentine Gérante : GNAMIEN Eveline	Tél. +225 20 00 04 05 Cel. +225 57 54 55 14 (PCA) 07 10 90 99 / +225 08 85 51 43 06 BP 1416 Abidjan 06 ametan@hotmail.fr evelynegnamien@gmail.com	Yopougon, Place Figayo, Imm. Mossio	
16	<b>CREDIT- FEF</b>	Crédit du Fonds des femmes	Micro Crédit	PCA : M <sup>me</sup> DAO Anne Gérant : M. TENOH Faustin	Tél. +225 05 78 32 63 Tél. +225 06 22 17 77 28 BP 444 Abidjan 28 creditfef2000@gmail.com	Abobo marché avocatier	

17	<b>FAFCI</b>	Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire	Fonds d'Appui (Crédit)	Mme Dominique OUATTARA (Première Dame de CI)	Tél. Yamoussoukro : +225 30 64 38 46 Abidjan : +225 22 48 03 03 Korhogo : +225 36 85 00 50 Angré : +225 22 20 49 99	Coopec Yamoussoukro, Coopec Korhogo, Afrique Émergence Cocody Angré Bel Horizon	
18	<b>FEDDAF/ WILDAF</b>	Femmes, droit et développement en Afrique/Le woman in law and development in Africa	Droit de la Femme	Maître Christiane BITTY-KOUYATE	01 BP 3793 Abidjan 01 Côte d'Ivoire wildaf_cie@yahoo.fr +225 21 24 25 98 +225 08 48 88 53 + 225 20 21 44 54 / 21 35 48 82 www.wildaf-ao.org	Treichville, avenue 3, rue 17	
19	<b>FEMAD</b>	Femme Action développement	Environnement Santé Éducation Crédits	M <sup>me</sup> GOGOUA Dorothée	+225 24 39 53 10 +225 05 97 15 79	Plateau Dokui, 1 <sup>er</sup> arrêt de bus	
20	<b>FEV</b>	ONG Femme Égale Vie	Santé	M <sup>me</sup> KOKO Aya	+225 23 51 39 01 +225 05 92 97 71 +225 08 14 18 27	Yopougon à gauche au sein de la PMI de Yopougon	
21	<b>FEVOREP</b>	Femmes Veuves et Orphelins pour l'Éradication de la Pauvreté	Vivrier, aide aux veuves et orphelins	M <sup>me</sup> MIHI Marguerite	+225 08 05 18 72	Yopougon camp militaire	
22	<b>FOLD</b>	ONG Femme opprimée lève-toi pour ta dignité	Lutter pour l'insertion des femmes dans le tissu économique et sociale	M <sup>me</sup> KONE Nah Simone épouse ACRABET	+225 21 37 38 76 +225 07 99 02 55 +225 59 59 44 16 +225 09 84 25 36 +225 09 80 06 62 ongfold2@gmail.com	Riviera 5 route d'Abata	
23	<b>FUD</b>	Femmes unies pour le développement	Recherche de stages pour la jeune fille	M <sup>me</sup> NOHON Lydie Michelle	13 BP 1377 Abidjan 13 +225 07 28 80 10 +225 01 29 03 31	Abobo-Houphouet-Boigny	
24	<b>GPALEF</b>	Genre Parité & Leadership Féminin	Sensibilisation, promotion sur la question du genre	M <sup>me</sup> Angèle Neule KOUE	23 BP 2694 Abidjan 23 +225 57 62 02 06 gpalettef@gmail.com www.gpalettef.org	Treichville, cité du port villa numéro 5	
25	<b>GFM3</b>	Génération Femmes du Troisième Millénaire	Éducation Promotion et éducation de la jeune fille	M <sup>me</sup> VEHI Toure Honorine	27 BP 283 Abidjan 27 +225 7713 62 73 +225 08 00 90 35 gfm3@yahoo.fr ong.gfm3info@gmail.com www.onggfm3.ci	Abidjan ; Cocody-2 Plateaux Cmdt SANON, Carrefour OPERA, non loin de la Poste des Perles	

26	<b>LIS</b>	La Ligue Ivoirienne des Secrétaïres, 1979	Formation de la femme, mais particulièrement de la secrétaire	M <sup>me</sup> Agnès DIARRASSOUBA Keletigui	+225 22 01 46 17 +225 22 00 17 04 +225 20 01 26 30 +225 20 01 26 63 liscafor@yahoo.fr	Cocody centre, route Blocosse, rue Booker Washington non loin de Euro star	
27	<b>MOPAJEF</b>	Mouvement Panafricain de la Jeunesse Féminine pour la Paix	Droits de l'homme, Paix	M <sup>me</sup> IPOU Amenan Albertine	03 BP 2299 Abidjan 03 Tel. +225 22 43 26 09 Cel. +225 05 99 50 05 mopajef@yahoo.fr	Cocody riviera Bonoumin route d'Attoban carrefour gobelet	
28	<b>MUCREFAB</b>	Mutuelle de Crédit et d'Épargne des Femmes d'Aboisso, Bonoua, Bassam, Adzopé, Agboville, Tiassalé, Grand-Lahou	Microcrédit	PCA : M <sup>me</sup> KPI N'Dih  Directrice : M <sup>me</sup> BOSSON Mélanie	Tel. +225 21 30 28 58 Fax. +225 21 30 28 58 BP 511 Grand Bassam Carriere@mucrefab.net info@mucrefab.net www.mucrefab.net	Voie principale Bassam-Bonoua	
29	<b>MUCRE-FBO</b>	Mutuelle d'Épargne et Crédit des Femmes de la Région de Bouaflé	Microcrédit	PC : M <sup>me</sup> AKRA Amino  DGA : M <sup>me</sup> ANDOH Affiba Blandine Epouse Kouakou	Tel. +225 30 68 96 50 (caisse) Tel. +225 30 68 98 51 Fax. +225 30 68 80 66 Cel. +225 58 00 27 06 (Présidente) Cel. +225 58 00 68 62 (DGA) akraamoin@yahoo.fr BP 3225 Bouaflé	Bouaflé, quartier millionnaire de Bouaflé derrière la préfecture  Caisse située au marché de Bouaflé	
30	<b>ODAFEM</b>	Organisation pour le développement des activités des femmes	Santé : Œuvre pour le bien-être de la femme	M <sup>me</sup> YO épouse DRO Henriette	09 BP 3916 Abidjan 09 +225 20 38 20 43 +225 07 40 65 85 +225 07 18 93 60 odafem@yahoo.fr	Adjamé, 160 logements	
31	<b>OFACI</b>	Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire	Santé : promotion et protection de la femme	M <sup>me</sup> SEMI Lou Bernadette	+225 05 70 18 69 +225 21 56 42 19	Au sein de la Formation Sanitaire de Koumassi	
32	<b>PFG</b>	Plate-forme des Femmes pour Gagner	Promouvoir la femme en vue de sa participation au développement	M <sup>me</sup> Bitty Kouyaté	29 BP 340 Abidjan 29 Tél. : +225 21 35 48 82 Mob. : +225 47 27 37 27 Fax : + 225 20 21 44 54 plate-forme_ci@yahoo.fr www.femmesgagnantes.org	Abidjan, Treichville avenue 3 rue 17	
33	<b>REFMA-CI</b>	Le Réseau des Femmes Musulmanes Africaines section Côte d'Ivoire	Autonomisation de la femme	M <sup>me</sup> Touré Diabaté	+225 02 25 19 96 +225 04 87 56 06 +225 58 86 30 04 www.refmaci.com	Deux plateaux vers le quartier de Versailles 7 <sup>e</sup> tranche	

34	<b>S2V</b>	ONG - Sauvons 2 vies	Santé de la reproduction	M <sup>me</sup> SOW Kadidia
35	<b>SCOOPS-CO.F.E.A.SI</b>	Société Coopérative Simplifiée des Femmes Exploitantés Agricoles de Sikensi	Vivrier	M <sup>me</sup> ZOUEU épouse Youdé
36	<b>DDE-CI</b>	Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire	Enfants vulnérables	Émilienne COULIBALY
37	<b>UFB</b>	Union des Femmes du Banco	Maraîchère Vivrier	M <sup>me</sup> FOFANA Mahoua

06 BP. 2060 Abidjan 06 +225 07 85 19 57 +225 22 43 87 68	Cocody Riviera Bonoumin	
+225 40 44 01 04 +225 09 14 28 64	Sikensi, Quartier Sikensi 3	
+ 225 20 37 41 42 + 225 06 65 58 75	Côte d'Ivoire	
+225 05 53 56 26 +225 07 49 23 54	Bouaké, quartier banco	



## CES PHOTOS QUI ONT MARQUÉ L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

Source : <http://www.afrizap.com>

**Prise de mesure sur des maillots de bain.**

*Dans les années 1920, les femmes qui portent un maillot de bain trop court risquent une amende.*



**Les organisateurs du Marathon de Boston tentent d'empêcher Kathrine Switzer de courir.**



*Elle devient la première femme à courir (et à finir) le marathon, cinq ans avant que les femmes ne soient officiellement autorisées à participer au marathon. Nous sommes en 1967, il n'y a pas si longtemps.*

**Une femme fait la promotion d'un maillot de bain en 1907. Elle est ensuite arrêtée pour indécence.**



*Annette Kellermann était une nageuse australienne. Elle a milité pour défendre les droits des femmes, en particulier pour le droit de porter un maillot une pièce.*

**Des enfants à vendre à Chicago en 1948.**



*La mère se cache le visage de honte et de tristesse après avoir mis ses enfants à vendre. Lors de la Grande Dépression, de nombreuses familles américaines n'avaient plus les moyens de vivre.*

**TABLE des MATIÈRES**

Avant-propos de M. Maurice Kouakou BANDAMAN	4-5
Préface de M <sup>me</sup> Bénédicte Janine Kacou DIAGOU	6-8
Le mot de la présidente M <sup>me</sup> Zanouba OMAÏS	9-10
Introduction	14-23
Quelques rappels sur l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire	24-59
Cartographie des us, coutumes et pratiques sociales discriminantes	60-137
Sociétés secrètes, croyances, rituels, sorcelleries et autres survivances	138-227
L'état ivoirien face à la problématique des traditions et pratiques sociales discriminantes	228-329
Diagnostic et analyse de la situation concernant l'égalité femme/homme, et des droits des enfants	330-369
Conclusion	370-375
Bibliographie - Webographie	376-384
Remerciements	385
Annexe	386-395



*Cet ouvrage a été rendu possible grâce au soutien financier (les dégageant de toute responsabilité et poursuite éventuelle quant au contenu du carnet) de :*

